

Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
ordinaire du 2 décembre 2025

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 2 décembre 2025 à 20H00
à la salle Bourgo – 1^{er} étage – route de l'Intyamon 36 – Enney

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2025 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2026 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de résultats
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Liaison piétonne Afflon – ch. des Charrières Enney (01/26)
 - 2.2.2 Entretiens routiers (02/26)
 - 2.2.3 Etude pour deux arrêts de bus (03/26)
 - 2.2.4 Adduction d'eau – Maillage des Charrières – Enney (04/26)
 - 2.2.5 Etude pour l'agrandissement de l'accueil extrascolaire (05/26)
 - 2.2.6 Rénovation des appartements ancienne école Villars-sous-Mont (06/26)
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de résultats et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2026 – 2030 et rapport de la Commission financière.
4. Statuts de la corporation forestière « Les Merlas »
5. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)
6. Règlement général de police
7. Statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois – modifications
8. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Ils sont également publiés sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

2.1 Budget de résultats

Le budget de l'exercice 2026 présente un excédent de charges de **CHF 820'159.-** (CHF 490'006.- en 2025). Cela représente une augmentation par rapport au budget 2025 de CHF 330'152.-.

Budget 2026 de résultats :

Total des charges	CHF	9'592'269.00
Total des revenus	CHF	8'772'110.00
Excédent de charges	CHF	820'159.00

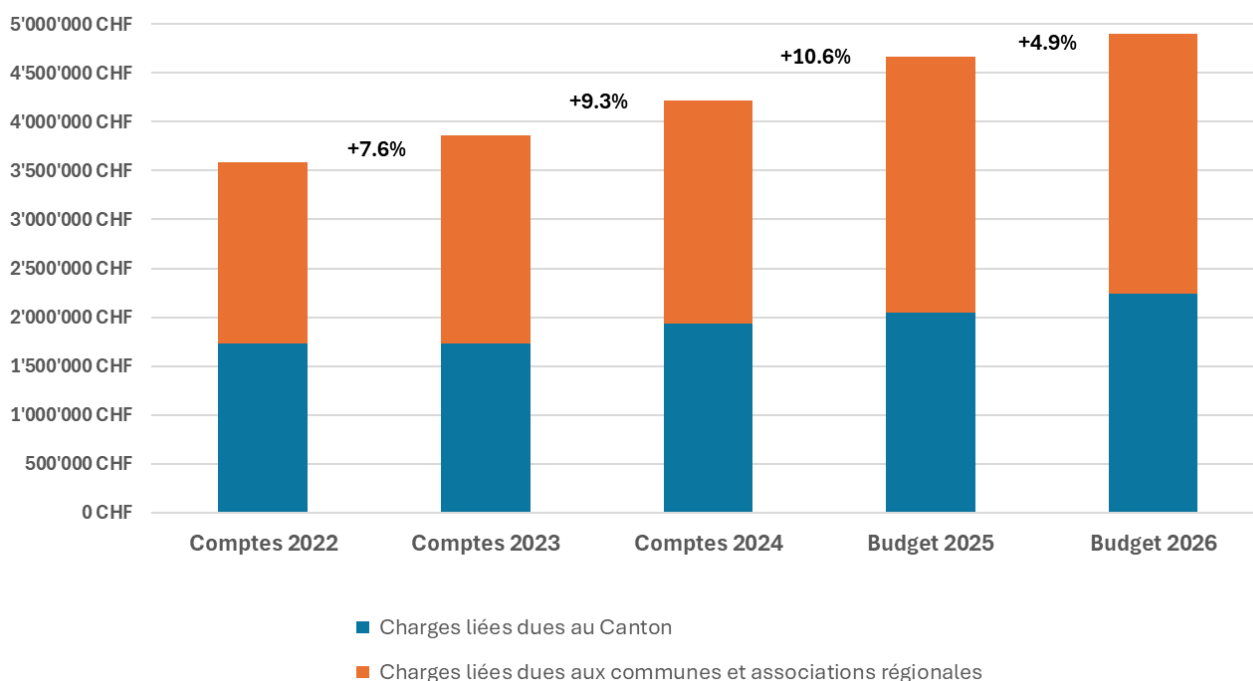
Compte de résultats par fonctions	Budget 2026	
	Charges	Revenus
0 Administration	1'049'293.00	142'470.00
1 Ordre et sécurité publique, défense	244'375.00	117'650.00
2 Formation	3'363'668.00	605'595.00
3 Culture, sports et loisirs	157'945.00	4'175.00
4 Santé	836'580.00	5'500.00
5 Prévoyance sociale	1'116'656.00	1'600.00
6 Trafic et télécommunications	895'046.00	83'330.00
7 Protection environnement et aménagement territoire	1'319'302.00	1'119'025.00
8 Economie publique	329'879.00	131'895.00
9 Finances et impôts	279'525.00	6'560'870.00
TOTALISATION	9'592'269.00	8'772'110.00
Résultat / Excédent de charges		820'159.00

Budget de résultats 2026 - commentaires

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, il est à noter particulièrement que le Conseil d'Etat a informé tout dernièrement les communes qu'une demande de référendum avait été déposée le 20 octobre dernier demandant que la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE) soit soumise au peuple. Bien que la récolte des signatures pour ce référendum soit encore en cours, les délais légaux ne permettront pas d'envisager une entrée en vigueur de la LAFE au 1er janvier 2026. Dans ce contexte il recommande aux communes de tenir compte, pour l'ensemble de l'année 2026, des mesures prévues dans le cadre du **Plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE)** lors de l'élaboration de leurs budgets, tout en étant conscient que celles-ci ne pourront déployer leurs effets que sur une partie de l'année, voire ne jamais entrer en vigueur.

Ces mesures se répercutent sur de nombreux comptes avec une participation aux dépenses cantonales mais également sur les recettes, notamment fiscales.

Nous noterons encore que **les charges dites liées** (*participations au Canton – autres communes, associations*) évoluent de façon continue et à la hausse. Elles influencent, à nouveau, le budget de l'exercice 2026.



0 Administration

Une augmentation des charges est envisagée en 2026 sur les postes relatifs aux votations et élections étant précisé les frais supplémentaires qui seront engagés pour les prochaines élections communales et cantonales (+CHF 19'960.- par rapport au budget 2025).

La masse salariale a été calculée pour l'année prochaine sans indexation (pas d'adaptation des salaires au renchérissement).

1 Ordre et sécurité publique, défense

Ce chapitre accuse une augmentation globale des charges à hauteur de CHF 13'289.- (+ 5.8%). Les revenus progressent également pour CHF 5'775.- (+5.2%).

Les charges du Service des curatelles de la Haute-Gruyère sont en légère croissance (+0.9% par rapport au budget 2025) pour atteindre un total 2026 de CHF 96'850.- (CHF 75'989.- en 2024), représentant CHF 56.373 par habitant.

2 Formation

Les charges totales sont en hausse de CHF 116'675.- (+3.6%) par rapport au budget 2025 (+ CHF 385'110.- *par rapport aux comptes 2024*). Quant aux revenus, une croissance de CHF 35'317.- est à noter.

Les prévisions relatives aux participations aux dépenses cantonales pour les écoles enfantines baissent de CHF 1359.- par rapport au budget 2025, mais augmentent de 3.4% par rapport aux comptes 2024. Celles concernant les écoles primaires (CHF 574'585.- ; CHF 334.45 *par habitant*) augmentent quant à elles de CHF 8'250.- (+1.5%) par rapport au budget 2025 – avec une progression de 7.3% par rapport aux comptes 2024 (CHF 38'875.-).

Les dépenses du cycle d'orientation affichent une augmentation de +3.8% (CHF 21'770.-) en regard du budget 2025 pour atteindre un total de CHF 589'195.- et ainsi supérieur de CHF 81'847.- aux comptes 2024 (+16.1%).

La participation de Bas-Intyamou au Cercle scolaire Intyamou (*compte 2190.3612.00*) est inférieure au budget 2025 de CHF 51'376.- (-51%) pour atteindre CHF 49'505.- notamment en raison du fait que pour l'exercice 2025 un investissement du parc informatique avait été mis à charge des communes.

3 Culture, sports et loisirs

La participation à la régionalisation des sports en Gruyère (AISG) augmente de CHF 14'877.- par rapport aux prévisions 2025 pour atteindre CHF 41'810.-. Quant à la participation aux frais d'entretien (FC Haute-Gruyère), celle-ci affiche une diminution des dépenses de CHF 13'355.- en regard du budget 2025.

4 Santé

Ce dicastère comprend essentiellement des charges liées cantonales et régionales. Les principales sont ci-dessous répertoriées en comparaison avec le budget 2025.

		Comptes 2024	Budget 2025	Ecart B25 - B26	Budget 2026
4120.3612.00	Participation aux homes médicalisés régionaux	99'234	120'067	- 8'927	111'140
4120.3631.00	Subventionnement frais d'accompagnement en EMS	301'040	330'819	- 13'329	317'490
4210.3612.00	RSSG - soins à domicile et aide familiale	191'836	216'866	+16'464	233'330
4210.3612.01	RSSG - frais de gestion	13'479	15'816	+2'339	18'155
4210.3612.02	RSSG - indemnités forfaitaires	72'043	101'655	+11'435	113'090
4210.3612.03	RSSG - puériculture	6'072	6'449	+81	6'530
4220.3612.01	RSSG - concept sanitaire fribourgeois	959	1'018	+12	1'030
Totaux		684'663	792'690	+8'075	800'765

5 Prévoyance sociale

Ce dicastère accuse une progression globale des charges de près de CHF 177'000.- (+18.8%) par rapport au budget 2025 pour atteindre un montant de CHF 1'116'656.-. La hausse s'élève à plus de CHF 231'000.- ou +26.1% en regard des comptes 2024. Ces écarts importants sont notamment répertoriés sous les rubriques suivantes :

		Comptes 2024	Budget 2025	Ecart B25 - B26	Budget 2026
5220.3631.00	Participation communes à financement prestations complémentaires AI	0	0	+ 60'155	60'155
5230.3631.00	Institutions pour personnes handicapées ou inadaptées	478'854	497'782	+ 13'308	511'090
5320.3631.00	Participation communes à financement prestations complémentaires AVS	-	-	+ 83'410	83'410
5410.3631.00	Financement AF pour personnes sans activité lucrative	9'054	10'071	+ 334	10'405
5720.3611.01	LASoc - Services sociaux	6'356	3'966	+ 5'210	9'176
5720.3612.00	RSSG - Service social régional, aide matérielle et MIS	218'594	258'752	+ 15'173	273'925
Totaux		712'859	770'571	+ 177'590	948'161

(1) La suppression du régime transitoire de prise en charge par le Canton des participations des communes aux prestations complémentaires AI / AVS est supprimée dès 2026. Elles sont ainsi à charge des communes.

6 Trafic et télécommunications

Le budget global 2026 affiche une augmentation des charges de plus de CHF 89'600.- sur le budget 2025. Les revenus envisagés sont également en progression (+CHF 8'147.-).

La participation aux indemnités d'exploitation du trafic régional affiche une hausse de 18.8% par rapport au budget 2025 (+CHF 16'792.-) et de CHF 34'074.- (+47.3%) en regard des comptes annuels 2024.

7 Protection environnement et aménagement territoire

7101 Approvisionnement en eau communal

Ce chapitre s'autofinance à 100% conformément aux dispositions légales. L'attribution au financement spécial du maintien de la valeur (financé par les taxes de base) s'élève à CHF 75'259.-. Un prélèvement au financement spécial de l'équilibre du compte est envisagé pour CHF 132'000.-.

7201 Traitement communal des eaux usées

Ce chapitre s'autofinance également à 100%. Une attribution au financement spécial du maintien de la valeur (CHF 88'264.-) et au financement spécial de l'équilibre du compte (CHF 33'938.-) sont envisagés.

7301 Gestion communal des déchets

Ce poste est financé à hauteur de 82.7% (*contre 84.3% au budget 2025, 88.3% aux comptes 2024*). Il présente des charges de CHF 258'793.- et des revenus estimés à CHF 214'000.-. (*la législation autorise un taux de couverture de 70% à 100%*).

7410 Correction de cours d'eau

Les charges totales sont en augmentation à hauteur de CHF 24'856.- par rapport aux prévisions de l'année 2025, augmentation justifiée notamment par la croissance des amortissements et intérêts relatifs aux investissements réalisés à hauteur de CHF 21'600.-.

8 Economie publique

Pour rappel, à la suite de la réévaluation du patrimoine 2024, les chalets communaux font partie du patrimoine financier. Les charges relatives à ces entretiens ne doivent plus être assimilées à des investissements mais à des charges d'exploitation.

Elles sont dès lors incluses sous rubrique intitulée « *Travaux d'entretien, bâtiments - chalets PF* » pour le montant de CHF 55'000.- présenté ci-après :

Chalet des Londzornes Devant Enney - <i>réfection crépis de fondations afin de pérenniser les murs existants et protection des fondations</i>	CHF	30'000.-
Chalet Neuf, VSM, - <i>réfection des parois</i> - <i>maintenir le chalet en bon état les façades ayant souffert du temps</i>	CHF	15'000.-
Chalet Le Tsaloté, VSM, - <i>redresser structure et réfection porte coulissante</i> - <i>maintenir le chalet en bon état et remplacer une porte qui est difficile à ouvrir et fermer</i>	CHF	10'000.-
Total	CHF	55'000.-

Etant précisé la création de la corporation forestière « Les Merlas », la comptabilité n'est plus intégrée dans les comptes de la Commune de Bas-Intyamou. Il en résulte une diminution importante sur le total des charges et revenus sur le chapitre « 8 Economie publique » et par cascade sur le total général des charges et revenus du budget de résultat 2026. La participation de Bas-Intyamou à la Corporation forestière « Les Merlas » est estimée à CHF 33'765.- pour 2026.

9 Finances et impôts

De manière globale, les recettes progressent de CHF 295'897.- par rapport à 2025. Elles sont répertoriées sous :

		COMPTES 2024	BUDGET 2025	<i>Ecart B25 - B26</i>	BUDGET 2026
9100	Impôts communaux ordinaires	4'435'300	4'321'680	+ 264'180	4'585'860
dont					
9100.4000.00	<i>Impôt revenu (PP)</i>	3'221'338	3'250'000	176'700	3'426'700
9100.4001.00	<i>Impôt fortune (PP)</i>	103'324	160'000	4'030	164'030
9100.4010.00	<i>Impôt bénéfice (PM)</i>	572'042	650'000	48'000	698'000
9100.4011.00	<i>Impôt capital (PM)</i>	3'744	20'000	10'320	30'320
9101	Impôts communaux spéciaux	1'258'586	1'009'000	+ 25'000	1'034'000
9300	Péréquation financière intercommunale	510'881	494'052	- 61'082	432'970

Les recettes fiscales ordinaires (impôt sur revenu/fortune des personnes physiques et impôt sur le bénéfice et capital des personnes morales) progressent de CHF 239 050.- en regard des prévisions 2025. Il a été tenu compte des prévisions fiscales établies par le Canton pour les personnes physiques ainsi que morales. Celles-ci ont été estimées comme suit :

Impôt sur le revenu (PP) : sur la base des chiffres effectifs 2023 (CHF 3'096'910.-), une progression de 10.6% est envisagée entre 2023 et 2026 pour atteindre un montant 2026 de CHF 3'426'700.-.

Impôt sur la fortune (PP) : sur la base des chiffres effectifs 2023 (CHF 141'430.-), une progression de 16% est envisagée entre 2023 et 2026 pour atteindre CHF 164'030.- au budget 2026.

Impôt sur le bénéfice (PM) : une croissance de 7.4% est notée entre les budgets 2025 et 2026 soit un montant de CHF 48'000.- (+CHF 126'000.- aux comptes 2024).

Impôt sur le capital (PM) : une progression de 51.6% est notée entre les budgets 2025 et 2026 soit un montant de CHF 10'320.-. Toutefois, sur la base des chiffres effectifs 2023 (CHF 32'637.-), une baisse de 7.1% est envisagée par les prévisions étatiques pour atteindre un montant retenu de CHF 30'320.- en 2026.

Une baisse des montants attribués dans le cadre de la péréquation financière intercommunale est notée entre 2025 et 2026 pour CHF 61'082.- (- CHF 77'911.- en regard des comptes 2024).

Les amortissements obligatoires et les intérêts des dettes tiennent compte des investissements terminés et des nouveaux objets soumis à l'assemblée.

Le capital propre non affecté doit pouvoir couvrir la perte estimée. Au 31 décembre 2024, celui-ci s'élève à CHF 9'063'530.- (./. déficit envisagé pour 2025 : - CHF 490'006.-), soit CHF 8'573'523.- avant résultat 2026. Le déficit 2026 serait donc couvert par le capital propre au bilan au 31.12.2025.

Budget des investissements 2026

		Budget 2026	
Compte des investissements		Dépenses	Recettes
0	Administration	1'100'000.00	-
1	Ordre et sécurité publique, défense	-	-
2	Formation	80'000.00	300'000.00
3	Culture, sports et loisirs	-	-
4	Santé	-	-
5	Prévoyance sociale	-	-
6	Trafic et télécommunications	693'745.00	285'420.00
7	Protection environnement et aménagement territoire	2'084'800.00	1'123'745.00
8	Economie publique	55'000.00	168'800.00
9	Finances et impôts	-	-
Totaux		4'013'545.00	1'877'965.00
Investissements nets			2'135'580.00

Le total des investissements bruts du budget 2026 se répartissent comme suit :

	Nouveaux objets 2026 à voter <i>(cf messages)</i>	Reports	Totaux
0 Administration	1'100'000.00	0.00	1'100'000.00
2 Formation	80'000.00	0.00	80'000.00
6 Trafic et télécommunications	601'000.00	92'745.00	693'745.00
7 Protection environnement et aménagement territoire	370'000.00	1'714'800.00	2'084'800.00
8 Economie publique	0.00	55'000.00	55'000.00
Totaux	2'151'000.00	1'862'545.00	4'013'545.00

Investissements déjà votés et reportés

Compte	Libellé	Montants reportés budget 2026	
		Dépenses	Recettes
2170.6310.01	Subventions cantonales		200'000.00
2170.6360.00	Subventions Patenschaft		100'000.00
6150.5030.00	Zones 30	92'745.00	
7101.5031.01	Constructions de réservoirs et de conduites 2023	205'000.00	
7102.6310.00	Subventions cantonales		220'000.00
7102.6370.01	Participation de tiers		25'995.00
7201.5032.00	Constructions de canalisations	70'000.00	
7410.5030.04	Endiguements 2024 : Les Bahlye	175'000.00	
7410.5030.05	Endiguements : Torrent du Dâh	1'200'000.00	
7410.5030.06	Endiguements 2025 – Béveret et drainages	64'800.00	
7410.6310.04	Subventions cantonales 2024		57'750.00
7410.6310.05	Subventions cantonales 2025		820'000.00
8181.5040.05	Bâtiments - chalets	55'000.00	
8181.6310.04	Subventions cantonales 2023		58'080.00
8181.6310.05	Subventions cantonales 2024		59'520.00
8181.6310.06	Subventions cantonales 2025		51'200.00
Totaux		1'862'545.00	1'592'545.00

2.2 Budget des investissements



COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Message 01/26

Liaison piétonne Afflon-Enney, Chemin des Charrières

Références comptables :

6150.5010.05 Liaison piétonne Afflon-Enney, Chemin des Charrières

6150.6310.01 Subventions d'investissement

But de la dépense :

Réfection du chemin existant pour l'amélioration de la liaison mobilité douce entre le quartier d'Afflon et le village d'Enney - Pose d'un enrobé bitumineux sur le chemin

- Réalisation de la 1^{ère} étape en même temps que les travaux de la nouvelle conduite d'eau pour le bouclage du réseau
- L'utilisation du chemin agricole permet l'octroi de subvention AF 67%

Plan de financement :

Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 40 ans.

6150.5010.05 Liaison piétonne Afflon-Enney, Chemin des Charrières	CHF	426'000.00
6150.6310.01 Subventions d'investissement <i>(subventions attendues à hauteur de 67%)</i>	CHF	- 285'420.00
Total à financer	CHF	140'580.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 140'580.00	CHF	2'812.00
Coût annuel amortissement 2.5 % sur CHF 140'580.00	CHF	3'515.00

Financement : par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Message 02/26

Entretiens routiers

—
Références comptables :

6150.5010.06 Route de la Sarine – Enney, entretiens routiers

6150.5010.08 Chemin des Planchettes – Estavannens

6150.5010.09 Route de la Gare - Enney
—

But de la dépense :

- *Route de la Sarine, Enney : réfection de la couche de roulement de l'enrobé bitumineux*
- *Chemin des Planchettes, Estavannens : pose d'enrobé bitumineux sur accès existant et création d'un cheminement piétonnier*
- *Route de la Gare, Enney : réfection de l'enrobé bitumineux*

Plan de financement :

Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 40 ans.

6150.5010.06 Route de la Sarine	CHF	38'000.00
6150.5010.08 Chemin des Planchettes	CHF	25'000.00
6150.5010.09 Route de la Gare	CHF	42'000.00
Total à financer	CHF	105'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 105'000.00	CHF	2'100.00
Coût annuel amortissement 2.5 % sur CHF 105'000.00	CHF	2'625.00

Financement : par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Message 03/26

Etude pour deux arrêts de bus – Route des Rez

Références comptables :

6150.5030.01 Etude pour 2 arrêts de bus - Route des Rez à Enney et à Estavannens

But de la dépense :

Etude pour 2 arrêts de bus à la Route des Rez

Plan de financement :

Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2

6150.5030.01 Etude pour 2 arrêts de bus – Route des Rez	CHF	70'000.00
Total à financer	CHF	70'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 70'000.00	CHF	1'400.00
Coût annuel amortissement 10 % sur CHF 70'000.00	CHF	7'000.00

Financement : par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Message 04/26

Adduction d'eau | Maillage Les Charrières

—
Références comptables :

7101.5031.02 Réalisation d'une conduite d'eau potable | Maillage Les Charrières

—

But de la dépense :

Réalisation du maillage Les Charrières

Plan de financement :

Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 80 ans.

7101.5031.02 Maillage Les Charrières	CHF	370'000.00
Total à financer	CHF	370'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 370'000.00	CHF	7'400.00
Coût annuel amortissement 1.25 % sur CHF 370'000.00	CHF	4'625.00
Les charges financières sont financées par le prélèvement au « <i>Financement spécial - approvisionnement eau - maintien de la valeur</i> »		

Financement : par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Message 05/26

Etude agrandissement Accueil extrascolaire

—
Références comptables :

2170.5040.01 Etude agrandissement accueil extrascolaire
—

But de la dépense :

Etude du projet jusqu'à la mise à l'enquête

Plan de financement :

Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2

2170.5040.01 Etude agrandissement AES	CHF	80'000.00
Total à financer	CHF	80'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 80'000.00	CHF	1'600.00
Coût annuel amortissement 10 % sur CHF 80'000.00	CHF	8'000.00

Financement : par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet : « Bâtiment du Patrimoine financier »

Message 06/26

**Rénovation des appartements – chauffage et enveloppe énergétique /
Ancienne école – Villars-sous-Mont**

Références comptables :

0298.5040.00 Rénovation des appartements VSM

But de la dépense :

*Travaux de rénovation des appartements, remplacement du chauffage et
amélioration de l'enveloppe énergétique du bâtiment complet*

Plan de financement :

0298.5040.00 Rénovation des appartements VSM	CHF	1'100'000.00
Total à financer	CHF	1'100'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 % sur CHF 1'100'000.00	CHF	22'000.00
Coût annuel amortissement	CHF	aucun

Financement : par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

3. Planification financière 2026-2030

Présentation du plan financier par la Fiduciaire BDO et rapport de la Commission financière.

4. Statuts de la corporation forestière « Les Merlas »

Les Conseils communaux des communes de Bas-Intyamon et de Grandvillard souhaitent créer une Corporation forestière.

Les corporations sont des entreprises appartenant aux communes qui les constituent.

Elles ont pour objectif la gestion durable des forêts de leurs membres.

Ce fonctionnement sous forme de corporation permet de simplifier la gestion des forêts, notamment diminuant la charge administrative et en permettant de favoriser les synergies entre les différents membres.

Cette entreprise appartiendra aux communes ; par conséquent, le financement de cette structure proviendra également de celles-ci, le reste du financement sera issu de la vente de bois et des subventions fédérales et cantonales.

Le personnel communal actuellement dédié aux forêts sera engagé par cette nouvelle entité qui s'occupera de la gestion forestière. Les travaux forestiers seront réalisés par la corporation, après validation des projets par les représentants des communes en charge du dicastère « Forêt ».

Malgré ce changement, le patrimoine forestier et la desserte permettant d'y accéder continuera à appartenir aux communes.

Les pertes et profits de la corporation reviendront comme aujourd'hui aux communes.

5. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Les communes de Bas-Intyamon et Grandvillard collaborent pour l'accueil extrascolaire ; aussi, une convention régit les modalités y relatives. Les termes de la convention ont été mis à jour récemment et les deux communes ont profité de rafraîchir leur règlement de portée générale respectif. Des modifications rédactionnelles et mineures ont été apportées au document qui est soumis à l'adoption par l'Assemblée.

6. Règlement général de police

Le Conseil communal soumet à l'adoption de l'assemblée, un règlement général de police.

Il porte sur les éléments suivants :

- l'utilisation des biens du domaine public
- précise les interdictions et les autorisations à requérir
- le stationnement des véhicules
- la détention des chiens
- les mesures de protection des biens du domaine public
- les prescriptions spéciales régissant le comportement des administrés
- l'ordre public
- la tranquillité publique, sécurité et salubrité publiques, moralité publique

Il donne la légitimité au Conseil communal d'intervenir et de prononcer des avertissements et des amendes si nécessaire et définit les voies de droit et de recours.

6. Association Secours Sud Fribourgeois – modification des statuts

Réunis en séance du 8 octobre 2025, les délégué-e-s des communes membres des Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association qui leur a été proposée.

Cette démarche, initiée par le Comité de direction, est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels.

Il s'agit-là d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent l'association.

Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'ensemble des Assemblées communales et des Conseils généraux, à leur tour, valident cette proposition de modification des statuts.



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route de l'Intyamou 36, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Web		www.bas-intyamou.ch
E-Mail		commune@bas-intyamou.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

L'administration communale sera fermée :

Immaculée Conception	8 décembre 2025
Vacances de fin d'année	du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026